



Union des Maires
du Val d'Oise

Pontoise, le 2 novembre 2020

Le PRESIDENT

Monsieur Jean Castex
Premier ministre

Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS SP 07

Monsieur le Premier ministre,

Notre pays vit des heures graves. Les enjeux sont nombreux qu'ils soient d'ordre sanitaire, économique, social ou sécuritaire.

Le décret du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires afin de faire face à l'épidémie de COVID 19, génère un certain nombre de conséquences dramatiques en matière d'activité commerciale au sein de nos villes.

En ces temps difficiles, nous devons examiner les enjeux économiques des plus fragiles, au regard de leur situation devenue précaire.

Dans le cadre du confinement, la forme de concurrence, entre les leaders de la grande distribution alimentaire et commerciale, via le e-commerce, va anéantir bon nombre de commerçants indépendants et franchisés au sein de nos communes.

Les maires sont au plus près de nos concitoyens, des acteurs et des partenaires locaux, en particulier de nos commerçants que nous accompagnons et soutenons afin de revitaliser nos cœurs de villes et de villages.

Les commerçants ont prouvé dans les protocoles sanitaires mis en place, que leurs actions s'inscrivaient parfaitement dans une démarche responsable vis-à-vis de leurs salariés, de leurs clients et donc de nos populations.

Monsieur le Premier ministre, une très large majorité de nos administrés est favorable à une correction de la désignation de « commerce non essentiel ».

Cet appel de concertation et d'un nouvel examen des règles d'ouverture de nos commerces est celui du bon sens et du pragmatisme. Par ailleurs, l'accompagnement des petits commerçants

devrait aussi passer par une plus large prise en compte des charges fixes qu'ils ont à supporter que celle actuelle. Il en va de la survie de nos commerces et de notre tissu économique local.

Monsieur le Premier ministre, au nom de l'Union des Maires du Val-d'Oise, j'ai l'honneur de solliciter l'ouverture d'une négociation avec les représentants des associations de maires de l'Île-de-France et celle des maires de France, visant à redéfinir les articles du chapitre 4 du décret 2020-1310.

Comptant sur votre vive compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mon profond respect et de ma haute considération.

Daniel FARGEOT
Maire d'Andilly

